



Règlement du

11^e PAYS DE

LOZÈRE

HISTORIQUE

vendredi

samedi

15 et 16 juin 2012

Régularité - Navigation

Convivialité – Tourisme – Gastronomie

Pays de Lozère Historique / ECURIE GEVAUDAN
32, rue des Branchettes 48200 SAINT CHELY D'APCHER
mail : paysdelozerehistorique@wanadoo.fr

<http://historic3a66.free.fr>

Direct : **06.81.27.92.49**

L'association ECURIE GEVAUDAN (Section HISTORIQUE)

avec le concours des villes de Montrodât, Aumont Aubrac et St Chély d'Apcher
organise les

15 et 16 JUIN 2012

un rassemblement convivial sous forme d'une randonnée automobile dénommée:
"11ème PAYS DE LOZÈRE HISTORIQUE"

Cette randonnée automobile, basée sur la navigation routière et le respect d'une moyenne horaire toujours inférieure à 50km/h, se déroule entièrement sur ROUTE OUVERTE A LA CIRCULATION .

Sur tout le parcours, le Code de la Route et les éventuels arrêtés préfectoraux ou communaux doivent y être scrupuleusement respectés.

Art 1: GENERALITES

Comité d'Organisation Pays de Lozère Historique /Ecurie Gévaudan
32, rue des Branchettes 48200 Saint Chély d'Apcher

Organisateur Administratif et Technique: Ecurie Gévaudan

Président : Gérard ANDRE

Directeur de la manifestation : Gilbert CHAPDANIEL

Contact :Tel direct: **06.81.27.92.49** E-mail: paysdelozerehistorique@wanadoo.fr

Description de la manifestation:

Le 11^e PAYS DE LOZERE HISTORIQUE est une manifestation de régularité et navigation réservée aux voitures anciennes

Le 11^e PAYS DE LOZERE HISTORIQUE se déroule en 3 étapes, dont une de nuit.

Longueur totale du parcours: 430 km environ

Art 2: PROGRAMME

Vendredi 15 juin: MONTRODAT (48)

15h- 20h00 : Vérifications Administratives et Techniques obligatoires

21h00: Briefing des équipages obligatoire

21h300: DEPART 1^e Etape à MONTRODAT

Secteurs de Régularité- secteur navigation

00h15: Arrivée 1^e étape à **AUMONT AUBRAC**

Samedi 16 juin:

AUMONT-AUBRAC (48) :

8h15: Briefing

8h30: DEPART 2^e Etape à AUMONT AUBRAC

Secteurs régularité- Secteurs navigation

12h00: Fin étape 2

14h00: DEPART 3^e Etape à ST CHELY D'APCHER

Secteurs régularité- Secteurs navigation

19h15: Arrivée finale à **ST CHELY D'APCHER**

21h00: Remise des récompenses

Repas et soirée de clôture

Art 3: VEHICULES AUTORISÉS A PARTICIPER / ÉQUIPAGES:

Cette rencontre est réservée aux voitures mises en circulation avant le 31/12/1983

Les voitures plus récentes jugées d'intérêt , seront éventuellement acceptées **après avis du Comité d'Organisation**, sous condition de places disponibles. (au maximum 15 voitures)

Le nombre maximum de véhicules est fixé à 80.

EQUIPAGES: exclusivement composé de 2 personnes par voiture

Art 4: VERIFICATIONS OBLIGATOIRES/ EQUIPEMENTS

Les vérifications administratives et techniques sont obligatoires pour tous les concurrents engagés. Elles auront lieu **le Vendredi 15 juin 2011 , de 14h30 à 20h00 à MONTRODAT**

4.1 Vérifications administratives

Tout équipage engagé au Pays de Lozère Historique devra pouvoir présenter les documents suivants sous peine de se voir refuser le départ:

- Permis de conduire (obligatoire pour le pilote).
- Attestation d'Assurance en cours de validité (cf art. 7)
- Récépissé du Contrôle Technique en cours de validité
- Autorisation du propriétaire, s'il n'est pas à bord.
- Autorisation parentale pour les équipiers mineurs si l'un des parents n'est pas à bord.

4.3: Vérifications Techniques:

Elles porteront notamment sur la conformité du véhicule à l'usage routier (état général du véhicule, éclairage, accessoires)

Toute voiture devra être en conformité avec la réglementation routière. L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à tout véhicule incomplet, ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation, présentant une corrosion trop importante, ou non conforme aux normes techniques ou administratives en vigueur

4.4: Equipements obligatoires:

Triangle de signalisation, 2 gilets réfléchissants , un extincteur solidement fixé, cric et roue de secours

4.5 : Equipements interdits : Les systèmes embarqués de **Navigation par Satellite (G.P.S et assimilés)** sont prohibés.

ART 5: DEROULEMENT:

Le parcours du Pays de Lozère Historique est découpé en 3 étapes (dont une de nuit) totalisant environ 430 km. L'itinéraire du rallye sera tenu secret jusqu'à l'heure du départ.

Chaque équipage recevra, au départ de chaque étape une Feuille de Route et différents documents lui permettant de suivre le parcours prévu:

- **L'itinéraire routier restera ouvert à toute circulation**
- **La vitesse moyenne de déplacement prévue sera toujours inférieure à 50 km/h.**

5.1: Ordre de départ:

Pour chaque étape, le départ des voitures sera donné de minute en minute , dans l'ordre des numéros .

L'attribution des numéros se fera à la discrétion de l'organisateur.

ART6: CONTRÔLES

6.1: CONTRÔLES HORAIRES (CH): Sauf indication contraire, chaque voiture doit pointer à son « heure idéale » et dans sa « minute idéale ». En ajoutant à l'heure de départ le temps imparti inscrit sur le Carnet de Bord, on trouve l'heure idéale de pointage. C'est à l'équipage de présenter son carnet de bord à la table de contrôle au bon moment .

6.2: CONTRÔLES DE PASSAGE (CP): Simples contrôles attestant du passage au bon endroit. Il n'y a pas d'horaire de pointage à un CP. Un CP peut être tenu par un commissaire, mais peut également être validé par l'équipage, ou peut être un symbole particulier à relever.

Les contrôles seront ouverts jusqu'à l'heure idéale de pointage de la dernière voiture + 15 mn. Au delà, le pointage sera considéré comme manquant.

6.3: ZONES DE REGULARITE (Z.R):

Secteurs à couvrir en respectant au mieux la moyenne basse imposée (inférieure à 50 kmh). Le but est de passer, à chaque endroit en respectant la vitesse indiquée. Des contrôles inopinés seront implantés sur le secteur.

- ❑ Aux contrôles en Z.R, l'avance et le retard seront pénalisés, **l'avance l'étant doublement.**
- ❑ Le départ dans les Z.R se déroulera sous le régime « **Autostart** », chaque conducteur devant, de lui-même, partir à son heure idéale.
- ❑ **En cas de retard** au départ de la Z.R, il y aura **possibilité de se recalier** et d'inscrire une nouvelle heure de départ, sans pénalité pour la suite.

Afin d'éviter les risques avec des concurrents qui ne jouent pas le jeu, toute avance constatée supérieure à 20% du temps idéal (synonyme de vitesse exagérée) à tel ou tel point de contrôle du secteur de régularité entraînera des sanctions pour l'équipage, pouvant aller jusqu'à l'exclusion pure et simple du meeting.

6.4: SECTEURS DE NAVIGATION:

Sur ces secteurs, afin de donner un rôle plus important au navigateur, le road-book normal est remplacé par différents systèmes : road-book en différents types d'indications...cartes routières à lire ou à interpréter...

CIRCULATION PENDANT L'ÉPREUVE:

Le « Pays de Lozère Historique » **n'est en aucun cas une épreuve de vitesse.**

TOUT COMPORTEMENT JUGÉ TROP DANGEREUX, ET DONC CONTRAIRE A L'ESPRIT DE LA MANIFESTATION ENTRAINERA L'EXCLUSION IMMÉDIATE , sans remboursement des droits.

- Les éventuelles infractions relevées par les forces de l'ordre ne pourront être supportées par l'Organisateur, mais par les équipages concernés, sans recours possible.
- Chaque participant sera responsable de son véhicule pendant toute la durée de la manifestation.
- Un équipage en panne ou arrêtant l'épreuve en cours devra le signaler à l'organisation (numéro téléphone spécial indiqué sur le Carnet de Bord) pour éviter des recherches inutiles.
- L'organisateur prévoira une équipe d'assistance légère (fourgon équipé + plateau).
- Les concurrents seront responsables de leur approvisionnement en carburant. Des points de ravitaillement seront indiqués sur le Carnet de Route.

Art 7a: ASSURANCES:

Les participants seront tenus d'être couverts par une assurance personnelle (Responsabilité civile et Accident) et une assurance automobile qui couvre ce type de manifestation considérée comme sport automobile.

C'est au concurrent de vérifier auprès de son assureur s'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

- **Responsabilité Civile:**

Les organisateurs souscriront une assurance couvrant les risques prévus à l'art. R311-30 , conforme aux dispositions de l'ordonnance N° 2006-596 et du décret N°2007-1113 du Code du Sport. Cette assurance interviendra "à défaut ou en complément » du contrat individuel d'assurance automobile **obligatoire** souscrit par chaque concurrent.

- **Dommages Corporels**

Les organisateurs souscriront une assurance "individuelle-accident" pour les concurrents, conformément à l'art. 3-1-12 des R.T.S du 27-06-11, valable pour la durée de la manifestation.

Les concurrents resteront seuls responsables des dégâts pouvant arriver à leur véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

Art 8: CLASSEMENTS ET PENALITES:

8.1: Classement Général:

Il sera établi un classement faisant ressortir les pénalités récoltées sur le parcours. L'équipage ayant obtenu le plus petit total sera déclaré vainqueur. En cas d'ex-aequo, les équipages seront départagés en donnant l'avantage à l'équipage ayant le plus grand nombre de pointages "à zéro" en ZR, en cas d'égalité à la plus petite cylindrée, sinon à la voiture la plus âgée.

Il pourra être attribué un coefficient pondérateur calculé à partir du millésime de la voiture.

8.2: Pénalités:

Les pénalités seront notamment attribuées pour: • CH ou CP manquant • CH ou CP passé à l'envers • Minute d'avance ou de retard à un CH • Seconde d'avance ou de retard en Régularité • Perte du Carnet de Bord • Non participation • Infractions

Le système et le tarif complet des pénalités sera affiché lors des vérifications

N.B: LES SECTEURS DE REGULARITE, CARTOGRAPHIQUES, DE NAVIGATION, RESTERONT FACULTATIFS. LA NON-PARTICIPATION ENTRAINERA UNE PENALITE FORFAITAIRE MAIS N'INTERDIRA PAS LA POURSUITE DE LA MANIFESTATION.

8.3: Sanctions:

Outre les motifs ci-dessus, l'exclusion (sans remboursement des droits d'engagement) pourra être prononcée à l'encontre d'un participant en raison de conduite dangereuse, infraction grave, comportement inamical, insultes, falsifications de documents ou tricherie etc.

Art 9: REMISE DES RECOMPENSES:

Elle aura lieu après l'arrivée de la manifestation, lors du repas de clôture.

Aucun prix en espèces ne sera distribué.

Seront particulièrement primés les 5 premiers équipages classés ainsi que le 1er équipage féminin. Tous les concurrents classés, présents à la remise des prix, seront récompensés.

Art 10: APPLICATION DU REGLEMENT/ CODE DE BONNE CONDUITE

De par son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement. Tous les cas non prévus seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

Aucune réclamation ne sera admise étant donné le caractère amical de la manifestation

Art 11: INSCRIPTIONS:

Les demandes d'inscription, **impérativement** accompagnées du montant des droits, sont à adresser par courrier à:

**PAYS DE LOZERE HISTORIQUE
ECURIE GEVAUDAN
32, rue des Branchettes
48200 SAINT CHELY D'APCHER**

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de réception et arrêtées **sans préavis** dès le nombre maxi de véhicules atteint.

Dès lors, une liste d'attente sera éventuellement dressée.

Le montant des frais de participation est fixé à **260 €uros par équipage** .

Il couvre, pour un équipage de 2 personnes,

- ❑ l'inscription et le matériel nécessaire à la manifestation
- ❑ 3 repas (vendredi soir, samedi midi et samedi soir).
- ❑ 2 plaques commémoratives,
- ❑ les frais de police d'assurance complémentaire RC Organisateur
- ❑ les frais de police d'assurance complémentaire "individuelle-accident"
- ❑ les accueils particuliers sur le parcours
- ❑ les récompenses pour tous les équipages
- ❑ L'assistance mécanique (rapatriement du véhicule jusqu'au point d'arrivée de l'épreuve)

L'hébergement n'est pas compris.

(Voir liste de disponibilités en dernière page (liste non-exhaustive)

Toute demande d'engagement ne sera prise en considération que si elle est dûment complétée et accompagnée des droits de participation.

Chaque concurrent recevra par courrier postal ou par courriel une confirmation de son inscription.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription sans en donner la raison. Dans ce cas, les documents et droits seront retournés au candidat non admis.

Le participant régulièrement engagé, et ne prenant pas le départ ou déclarant forfait, ne sera pas remboursé de la totalité de son engagement, une somme restant acquise à l'Organisation pour les frais déjà engagés.

De par son engagement, l'équipage accepte **sans réserves** le Règlement particulier de l'épreuve

*Les infos du
Pays de Lozère
Historique sur*



<http://historic3a66.free.fr>

11^e Pays de Lozère Historique 15-16 juin 2012

- **Accueil et Départ** à **MONTRODAT** (A 75 sortie Marvejols , D 809 ou RN88)
- **Fin d'étape1 et départ étape 2:** **AUMONT AUBRAC** (A75 sorties 35 et 36)
- **Arrivée et Final** à **St CHELY D'APCHER** (sur A 75 , sorties 33 et 34)



POSSIBILITÉS D'HÉBERGEMENT

AUMONT AUBRAC: (ARRIVEE ETAPE NUIT et DEPART ETAPE 2)

Aumont –Aubrac est à 25 km de Montrodat (départ) et à 9 km de St Chély (arrivée finale)

- Hôtel Prunières ** 04.66.42.80.14 <http://hotelprunieres.free.fr>
- Aubrac Hôtel** 04.66.42.99.00 www.aubrac-hotel.net
- Relais de Peyre ** 04.66.42.85.88 www.lerelaisdepeyre.com
- Hôtel Camillou*** 04.66.42.80.22 www.camillou.com
- Grand Hôtel Prouhèze*** 04.66.42.90.07 www.prouheze.com

Office de Tourisme
Aumont-Aubrac
04.66.42.88.70
<http://www.ot-aumont-aubrac.fr>

SAINT CHELY D'APCHER (ARRIVEE FINALE)

St Chély est à 32 km de Montrodat (départ) et à 9 km de Aumont Aubrac (arrivée Etape nuit / départ jour 2)

- Hôtel Les Portes d'Apcher ** 04.66.31.00.46 www.hotels-brunel.com
- Hôtel Jeanne d'Arc ** 04.66.31.44.85 www.hotel-jeannedarc.fr
- Hôtel Frère Joseph 04.66.31.06.00
- Hôtel Bel Horizon ** 04.66.31.01.62
- Hôtel du Centre 04.66.31.15.79
- Spa en Aubrac 04.66.94.02.35 www.spaenaubrac.fr

Office de Tourisme
St Chély :
04.66.31.03.67
<http://www.ot-saintchelydapcher.com/>

A proximité :

- **FAU DE PEYRE** (8 km d'Aumont et de St Chély) : Hôtel del Faou ** 04.66.31.11.00
- **LA GARDE** (8 km de St Chély): Hôtel Rocher Blanc** 04.66.31.90.09

GÎTES ET CHAMBRES D'HÔTES: (proches de St Chély d'Apcher)

- **Chassagnes:** Les Chalets de la Margeride tel: 04.66.42.56.00 www.chalets-margeride.com
- **Rimeize** : Les Granges de Bigose tel: 04.66.47.12.65 www.grangesbigose.com
- **Rimeize** : Gîte d'Espouzolles tel: 04.66.31.53.56
- **Rimeize** : Gîte Les Genêts d'Or tel: 04.66.31.36.83
- **Prunières:** Gîte d'Apcher tel: 04.66.47.32.82
- **St Pierre le Vieux:** La Clé des Champs tel: 04.66.31.78.08 www.lacledeschamps48.free.fr
- **Termes:** Gîte La Narce tel: 04.66.31.64.12
- **Termes:** Mme Macary tel: 04.66.31.66.04
- **Monts Verts:** La Grange tel: 04.66.42.85.17 www.chambre-hote-lozere-lagrange.fr
- **Le Malzieu:** Le Villard tel:04.66.31.09.23 www.lepetitchateauduvillard.com

AUTRES POSSIBILITES EN LOZERE www.lozere-tourisme.com ou www.lozere-resa.com